

Trail du Haut Pilat 2026

Article 1 : ORGANISATION

Le Trail du Haut Pilat est organisé le Dimanche 11 Octobre 2026 par la Foulée du Haut Pilat à St Genest Malifaux dans la Loire (association régie par la loi 1901).

La participation au Trail du Haut Pilat implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou de course sans dossard.

Article 2 : PARCOURS

4 parcours sont proposés avec un départ et une arrivée au village de St Genest Malifaux (à 15 Kms au Sud de St Etienne). Ils se situent entre 920 m et 1100 m d'altitude dans le Parc Régional du Pilat.

Les parcours empruntent à 95 % des monotraces, sentiers ou pistes forestières.

42 Km ou MaraTrail avec 1270 m de dénivelés positif

26 Km avec 785 m de dénivelés positif

14 Km avec 328 m de dénivelés positif

7 Km Départ Libre autour du Barrage de St Genest Malifaux

4 courses Enfants seront proposées pour les plus jeunes et jusqu'à la catégorie Minime, dans la zone verte près du stade de St Genest Malifaux.

Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage ou papier sur le trajet. Les différentes courses empruntent des chemins privés exclusivement ouvert pour l'évènement. Il est en aucun cas possible de parcourir ces chemins privés un autre jour que pour le Trail du 11 Octobre 2026. Respectez, s'il vous plait ces espaces privés, de travail, qu'on nous a ouvert provisoirement.

Article 3 : CATEGORIES

- Le parcours des 42 Km est ouvert aux coureurs nés en 2007 et avant : Espoir, Senior, Master.
- Le parcours des 26 Km est ouvert aux coureurs nés en 2007 et avant : Espoir, Senior, Master.
- Le parcours des 14 Km est ouvert aux coureurs nés en 2009 et avant : Junior, Espoir, Senior, Master.
- Le parcours des 7 Km est ouvert aux coureurs nés en 2011 et avant : Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master.
- Cani-Cross interdit sur toutes les courses

Course Enfant :

- Minime et Benjamin Filles et Garçons (nés entre 2012 et 2015) Classement séparé
- Poussin Filles et Garçons (nés entre 2016 et 2017)
- Eveil Athlé Filles et Garçons (nés entre 2018 et 2019)
- Baby Athlé Filles et Garçons (nés entre 2020 et 2021)

Article 4 : LES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera au gymnase de St Genest Malifaux le Dimanche 11/10 à partir de 6 h et le Samedi 10/10 de 15 h à 18 h et au magasin TDR de St Etienne Montplaisir le Vendredi 09/10 de 14h à 18h.

Pour votre sécurité, le nombre de dossard pour l'ensemble des 4 courses (42km, 25km, 15km et 7km) est limité à 1200 dossards

Des pointages sont effectués en plusieurs points du parcours, les dossards doivent être portés sur le devant du corps, et être entièrement visibles.

Revente ou cession de dossard : Aucun remboursement ne sera accepté, les échanges se feront via la plateforme d'échange de Njuko.

Article 5 : HORAIRE DE DEPART

- 42 Km à 7h30
- 26 Km à 9h00
- 14 Km à 9h30
- 7 Km à partir de 9h45 jusqu'à 10h15 (Départ par 3 vagues toutes les 15 minutes)
- 2500 m à 11h00 : Minime et Benjamin Filles et Garçons (nés entre 2012 et 2015)
- 1200 m à 11h20 : Poussin Filles et Garçons (nés entre 2016 et 2017)
- 1000 m à 11h35 : Eveil Athlé Filles et Garçons (nés entre 2018 et 2019)
- 500 m à 11h50 : Baby Athlé Filles et Garçons (nés entre 2020 et 2021)

Article 6 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'avance seront faites uniquement sur le site AltiChrono jusqu'au 08/10/2026 à Minuit ou jusqu'à l'épuisement des 1200 dossards mis à disposition. Lors d'un changement de distance après la saisie de l'inscription, Il n'y a pas de remboursement de la différence de tarif et aucun changement de distance ne sera accepté après le 1^{er} Octobre 2026.

Les inscriptions sur place avant le départ ne seront pas possible exceptée pour les courses Enfants

Conformément à la réglementation des courses Hors Stade de la FFA, pour que toute inscription soit valide, chaque participant doit être titulaire : d'une licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou d'un PPS (Parcours Prévention Santé) en cours de validité

Certificat médical

PARCOURS PREVENTION SANTÉ / LICENCES

Aujourd'hui vous pouvez télécharger le PPS : Parcours de Prévention Santé soit sur la plateforme web dédiée : **pps.athle.fr** et le télécharger sur ALTICHRONO , vous le remplissez, signez et le déposez en PJ au moment de votre inscription. ATTENTION le PPS n'est valable qu'1 an. Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé.

Les licences FFA autorisées sont celles de la saison 2026-2027

Les dossards ne pourront donc être retirés que sur présentation d'une pièce d'identité accompagnée, et sous réserve de validation préalable par l'organisation.

Pour les courses Enfants, un questionnaire médical d'aptitude sera à remplir sur place par la personne exerçant l'autorité parentale.

Droit d'engagement :

- MaraTrail 42 Km : 33 € jusqu'au 27/09/2026 et 37 € à partir du 28/09/2026 (frais bancaires à rajouter)
- Trail 26 Km : 22 € jusqu'au 27/09/2026 et 25 € à partir du 28/09/2026 (frais bancaires à rajouter)
- Course Nature 14 Km : 14 € jusqu'au 27/09/2026 et 16 € à partir du 28/09/2026 (frais bancaires à rajouter)
- Parcours Gilles Riocreux 7 Km : 10 € jusqu'au 27/09/2026 et 12 € à partir du 28/09/2026 (frais bancaires à rajouter)
- Course enfants : 3 € sur Place

Les droits d'engagement comprennent : 1 € par inscription sera reversé à l'Association AIMCP Loire (Association des Infirmes et Polyhandicapés de la Loire)

Dossard, Lots par catégorie et Ravitaillements

Attention lots pour tous assurés aux 1200 premiers inscrits

Article 7 : SECURITE

Un briefing d'avant course sera fait à l'oral devant le SAS de départ.

L'organisation du trail mettra en place un dispositif de sécurité (médecin, infirmier, équipes de secouristes, bénévoles/signaleurs).

Un poste de secours principal sera placé à proximité de la zone de départ et d'arrivée de la course. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires, jusqu'à l'annulation éventuelle de la course si les

conditions l'exigent. Un coureur faisant appel au médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions (arrêt de course, évacuation...).

Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au poste de contrôle le plus proche et il est précisé que les participants se doivent secours et assistance. Des signaleurs bénévoles seront présents sur l'ensemble du parcours à certains points clés (traversées de routes...). Merci de bien respecter leurs directives et de rester courtois avec eux.

Dans le cas où un coureur souhaite abandonner, il devra le faire au niveau d'un poste de contrôle et/ou auprès d'un des membres de l'organisation qui pourra remonter l'information au Poste de Secours Principal ; son dossard et la puce de chronométrage devront être récupérés par l'organisation et le coureur ne sera plus considéré comme un participant de la course ; il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Les courses du 42 km se font en semi-autonomie, le matériel obligatoire est listé ci-après : Réserve d'eau minimale de 0,5 Litre, Téléphone portable chargé et en état de fonctionnement, Sifflet, Couverture de survie, Lampe frontale pour le 42km. Pour le 25 km, ce matériel est recommandé.

Article 8 : BARRIERES HORAIRES

Les participants respectent les barrières horaires et les commissaires de course ont autorité à dévier ou arrêter tout participant dépassant les délais fixés.

Les Barrières horaires sur le **MaraTrail** sont fixées à **12h15 au 28 Km**. Les concurrents seront orientés vers le parcours du 26km, soit 6 kms de moins sur le MaraTrail.

Article 9 : RAVITAILLEMENT

- Parcours 42 Km : 3 ravitaillements sur le Parcours (km 14, km 26, km 36) ainsi qu'à l'Arrivée.
- Parcours 26 Km : 2 ravitaillements sur le Parcours (km 10 et km 20,2) ainsi qu'à l'Arrivée.
- Parcours 14 Km : 1 ravitaillement sur le Parcours (km 8,3) ainsi qu'à l'Arrivée.
- Parcours 7 Km : ravitaillement à l'Arrivée.
- **Compte tenu de la situation sanitaire, chaque coureur doit se munir d'un gobelet de contenance de 15cl minimum afin de pouvoir se ravitailler sur l'ensemble des courses.**

Article 10 : CLASSEMENT / RECOMPENSES

La remise des prix s'effectuera à 12h30 Au gymnase de St Genest Malifaux.

Lots pour tous assurés aux 1200 premiers inscrits.

Un classement au Scratch et par Catégorie et par Sexe sera établi (Catégorie retenue en fonction des Courses, Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master 0 ensemble, Master 1 et plus ensemble)

RECOMPENSES : Lot non cumulable et non échangeable.

Les concurrents se verront remettre : Produits du terroir, articles de sport..., pour les podiums.

Récompense 42 km: les 3 premiers du scratch Homme et Femme et les premiers de chaque catégories hommes et femmes (à partir d'Espoir, en Senior et Master 0 ensemble, en Master 1 et plus ensemble comme indiqué ci-dessus)

Récompense 25 km: les 3 premiers du scratch Homme et Femme et les premiers de chaque catégories hommes et femmes (à partir d'Espoir, en Senior et Master 0 ensemble, en Master 1 et plus ensemble comme indiqué ci-dessus)

Récompense 14 km: les 3 premiers du scratch Homme et Femme et les premiers de chaque catégories hommes et femmes (à partir de Junior, en Espoir, en Senior et Master 0 ensemble, en Master 1 et plus ensemble comme indiqué ci-dessus)

Récompense 7 km: les 3 premiers du scratch Homme et Femme ainsi que le premier Cadet et la première Cadette.

Récompense du plus Âgé et de la plus Âgée sur l'ensemble des 4 distances

Tous les Enfants reçoivent un sac collation à chacune de leurs arrivées.

Article 11 : ASSURANCE

Responsabilité Civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de MAIF, cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de leurs participants.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 12 : DROIT A L'IMAGE

Les concurrents, de par leur participation au Trail du Haut Pilat, autorisent les organisateurs ainsi que les ayant droits tels que les médias, partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », nous informons que les résultats seront publiés sur le site Internet de l'épreuve et de AltiChrono.

Article 13 : ENVIRONNEMENT

Afin d'éviter le gaspillage de gobelets en plastique jetables sur la course, chaque coureur doit se munir d'un gobelet de contenance de 15cl minimum afin de pouvoir se ravitailler sur l'ensemble des courses ainsi qu'au repas. Au cours de cette épreuve nous utiliserons de la vaisselle biodégradable avec tri sélectif.

Laisser un souvenir dans les esprits, pas sur l'environnement : Balisage sans bombe, uniquement avec de la rubalise et des flèches récupérées avec aucun moyen mécanisé (sauf secours), fermeture des circuits en VTT. Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours.

Co-Voiturage pour vos déplacements sur le Trail du Haut Pilat.

Ces démarches placent l'épreuve du Trail du Haut Pilat dans une dynamique Eco Responsable.

Article 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 15 : MESURES SANITAIRES

Les mesures sanitaires appliquées le jour de l'épreuve pour les événements sportifs sur l'espace publique peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.sports.gouv.fr.